

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 25 mars 2019 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire suppléant.

Est absent :

Jacques Drolet, maire

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. URBANISME**
 - 3.1. Chemin Cousens - Acquisitions
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 4.2. 2019-02 - Systèmes informatiques et logiciels - Contrat
- 5. VOIRIE**
 - 5.1. Préparation de l'appel d'offres, surveillance et contrôle qualitatif des matériaux - Rechargement granulaire des chemins Mountain, Summit et autres travaux municipaux - Offre de services professionnels
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Rapport annuel 2018, An 2 - Schéma de couverture de risque en sécurité incendie - Adoption
 - 6.2. Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°031-0319 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point suivant :

4.2 2019-02 – Systèmes informatiques et logiciels - Contrat

Adopté à l'unanimité

3. TRANSPORT

n°032-0319 **3.1 CHEMIN COUSENS - ACQUISITIONS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'acquérir des sections du chemin Cousens situées en face des résidences situées au 26 et 28, chemin Cousens pour un montant n'excédant pas 1 \$ et d'assumer les frais afférents;
- d'autoriser le maire Jacques Drolet (ou le maire suppléant Denis Vaillancourt) et le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- que cette résolution remplace la résolution adoptée le 11 mars 2019 à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

n°033-0319 **4.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU le nouvel état des taxes à recevoir pour l'année 2017 et les années antérieures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu:

- d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 11 mars 2019, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2017 et les années antérieures;
- de permettre au directeur général d'enchérir et d'acquérir ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour

satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

- que cette résolution remplace celle adoptée lors de la séance du conseil du 11 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. VOIRIE

n°034-0319 **5.1 PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES, SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RECHARGEMENT GRANULAIRE DES CHEMINS MOUNTAIN, SUMMIT ET AUTRES TRAVAUX MUNICIPAUX - DE SERVICES PROFESSIONNELS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme SNC - Lavalin datée du 20 mars 2019, à prix unitaire, pour la préparation d'un appel d'offres, la surveillance et le contrôle des matériaux pour le rechargement granulaire des chemins Mountain, Summit et d'autres travaux municipaux ;
- de financer cette dépense, estimée à moins de 25 600 \$ plus taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant) et le programme TECQ;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

n°035-0319 **6.1 RAPPORT ANNUEL 2018, AN 2 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte 5 onglets soit: Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2018, An 2 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Lac-Brome;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2018, An 2;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'adopter le rapport d'activités annuel 2018, An 2 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique;
- de demander la vérification des dépenses totales municipales du Tableau 1.

Adoptée à l'unanimité

n°036-0319 **6.2 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC AFIN DE SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent minimalement de 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Abercorn, Brome, Sutton et Lac-Brome pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise M. Marc-Antoine Fortier, capitaine à la prévention et à la logistique, ou en son absence, M. Donald Mireault, directeur du Service de sécurité incendie, à signer pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest le formulaire de demande d'aide financière et à attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°037-0319 8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h06.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Denis Vaillancourt
Maire suppléant

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.